

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SECRÉTARIAT

ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE E1 (Unités : U11, U12, U13)

Durée : 5 heures

Coefficient : 7

Cette épreuve comprend 3 sous-épreuves.

Sous-épreuve E1A (U11) : Activités professionnelles de synthèse. (durée 3 heures, coefficient 5)

Sous-épreuve E1B (U12) : Économie-droit (durée 1 heure, coefficient 1)

Sous-épreuve E1C (U13) : Mathématiques (durée 1 heure, coefficient 1)



SOUS-ÉPREUVE E1B (Unité U12)

ECONOMIE - DROIT

Durée : 1 heure

Coefficient : 1

CALCULATRICE INTERDITE

SESSION 2000

EXAMEN : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		Session: 2000	
SPÉCIALITÉ : SECRETARIAT			
Epreuve Scientifique et Technique		Durée: 1 heure	Coef. : 1
Sous - épreuve EIB : Economie et Droit			Unité 12

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1 à 6.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

-SUJET -

CALCULATRICE INTERDITE

LE SUJET COMPREND DEUX PARTIES INDÉPENDANTES

THÈMES	PAGES	ANNEXES		BARÈME INDICATIF
		Code	Pages	
DOSSIER 1 – DROIT	2	1 A	4 5	7 points
DOSSIER 2 – ÉCONOMIE	3	2	6	13 points
TOTAL :				20 points

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

0006 SEC ST B

- SUJET -

Vous êtes stagiaire dans la société FRANCEDIF, PMI spécialisée dans la fabrication de crayons et feutres, située 30 rue de la Madeleine à BOULOGNE SUR MER.

Monsieur CHARRON, votre tuteur, assure depuis peu les fonctions de directeur administratif et financier.

DOSSIER 1 – DROIT

L'entreprise a reçu le 19 juin 2000 une copie du jugement rendu par le conseil de Prud'hommes de BOULOGNE dans une affaire qui l'opposait à Madame SOREL, ancienne employée administrative au service commercial, domiciliée 32 rue WALLET à BOULOGNE SUR MER, licenciée le 15 septembre 1999.

Monsieur CHARRON vous remet ce document. Il vous demande de lui présenter cette affaire qui s'est produite avant son arrivée dans l'entreprise, et de lui indiquer les voies de recours éventuelles.

Vous disposez en annexe 1 de la copie du jugement.

TRAVAIL À FAIRE

Compléter le tableau d'**analyse du jugement**, en annexe A (à rendre avec la copie).

0006 SEC ST B

DOSSIER 2 – ÉCONOMIE

Monsieur JEAN PIERRE, président du conseil d'administration de la société, et Monsieur CHARRON ont rencontré Monsieur LACROIX directeur de la société MAPED. Celui-ci recherche un partenariat dans le secteur des crayons et des feutres, afin de diversifier ses activités.

Monsieur CHARRON vous fournit un article de presse concernant l'entreprise MAPED paru dans la revue Capital en septembre 1999. Il vous demande de l'analyser afin de mieux comprendre l'implantation de cette société et son évolution récente.

Vous disposez, en annexe 2, de l'article de Capital de septembre 1999.

TRAVAIL À FAIRE

Sur votre copie :

- 1 – Dégager les principales étapes de l'évolution de la production de l'entreprise MAPED de 1947 à nos jours.
- 2 – Citer et définir les moyens mis en œuvre par la société MAPED pour conquérir des parts de marché à l'étranger.
- 3 – Dans un développement argumenté d'une dizaine de lignes :
 - définir la délocalisation ;
 - exposer l'intérêt et les risques de la délocalisation pour une entreprise.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES
16, rue Barrière Saint Michel
62200 BOULOGNE SUR MER

JUGEMENT

Audience publique du 6 juin 2000

Affaire : SOREL

Représentée par Maître Fasquel, avocat au barreau de Boulogne

Contre :

FRANCEDIF

Représentée par Maître Walloy, avocat au barreau de Boulogne

PROCEDURE

Débats à l'audience publique du 5 mai 2000

Prononcé du jugement fixé à la date du 6 juin 2000

Le 16 décembre 1999, devant le bureau de conciliation, Madame Régine SOREL réclame à son employeur :

- une indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse : 110 000 F

A cette audience, le Conseil a constaté l'impossibilité des parties à se concilier et a renvoyé l'affaire devant le bureau de jugement à l'audience du 5 mai 2000

Vu les conclusions récapitulatives déposées le 11 avril 2000 et les conclusions en défense ;

Après avoir entendu les parties en leurs explications ;

LE CONSEIL,

Sur les motifs du licenciement :

Attendu que la société FRANCEDIF fait état de la baisse conjoncturelle du chiffre d'affaires pour caractériser la cause économique de la rupture, que la dite baisse conjoncturelle, importante au vu des tableaux versés aux débats, doit être appréciée au regard :

- de l'augmentation de ces mêmes chiffres survenue en 1999 (+ 8,7 % par rapport à 98),
- de l'embauche d'une personne, 3 jours à peine après l'entretien préalable au licenciement, en qualité de secrétaire de direction, alors que les responsabilités confiées à cette salariée et ses qualifications ne sont pas définies clairement par le contrat de travail ou les éléments versés aux débats,
- de l'absence perceptible de diminution des tâches administratives supportées par la société FRANCEDIF, société dégageant un résultat global avant impôt de 6 millions de francs en 1998.

Que le licenciement apparaît dès lors sans cause réelle et sérieuse ;

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement et en premier ressort

Condamne la société FRANCEDIF à payer à Régine SOREL la somme suivante :

Indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse : 75 000 francs bruts

Condamne la société FRANCEDIF aux dépens ;

...

0006 SEC ST B

ANALYSE DU JUGEMENT

DEMANDEUR	
DÉFENDEUR	
ÉTAPES DE LA PROCÉDURE	
OBJET DU LITIGE	
DÉCISION RENDUE	
MOTIFS DE LA DÉCISION	
RECOURS POSSIBLE Justifier votre réponse.	

Champion de la rentrée des classes... et de l'innovation

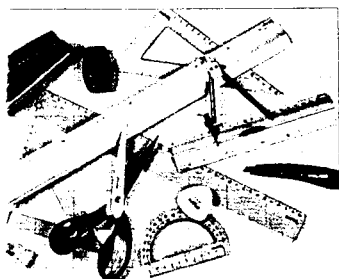
Pas de trousse d'écolier sans ses produits : com-

Maped met la gomme

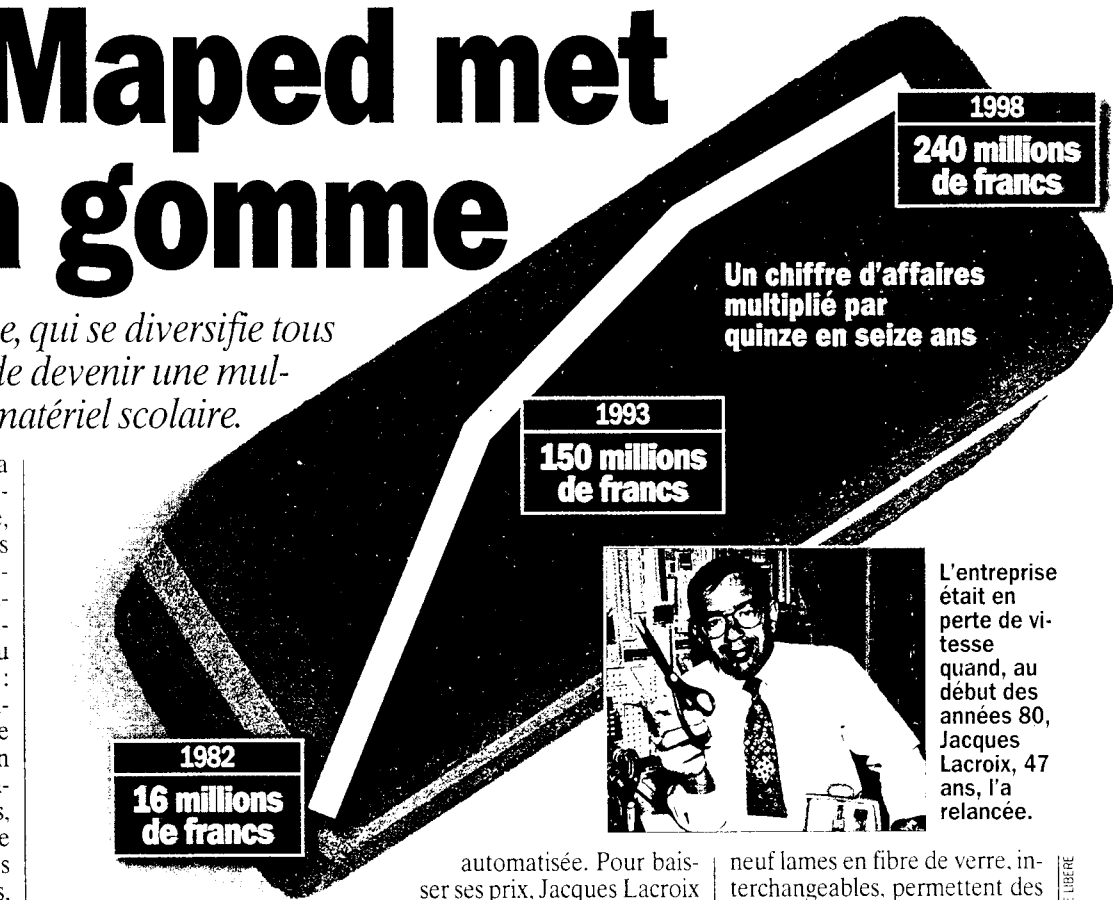
pas, règles, ciseaux, gommes... Cette PME familiale de Haute-Savoie, qui se diversifie tous azimuts, est en passe de devenir une multinationale du petit matériel scolaire.

Pas question de rater ma rentrée !» Chaque année à la même époque, Jacques Lacroix, dans son usine située au milieu des alpages de Haute-Savoie, à Argonay, près d'Annecy, ressent un pincement au cœur. Mettez-vous à sa place : sous la marque Maped, traduisez Manufacture d'articles de précision et de dessin, ce patron de 47 ans est le roi du petit matériel scolaire. En deux mois, septembre et octobre, il réalise 65% de son chiffre d'affaires avec des compas, des gommes, des ciseaux, des règles et des équerres. L'année dernière, il en a vendu pour 240 millions, et affichait un bénéfice net de 13 millions. Bref, sans faire de bruit, Maped est devenu le vrai champion de chaque rentrée.

Pourtant, en 1983, la famille avait bien failli arrêter la fabrication du compas en laiton, unique produit d'une maison créée en 1947 par Claude Lacroix. Mais son fils, Jacques, qui venait de prendre les rênes, a refusé de baisser les bras. Une filiale de la banque Worms a apporté de l'argent frais en



Parti du compas en laiton, Maped s'est diversifié dans toutes les petites fournitures scolaires.



Un chiffre d'affaires multiplié par quinze en seize ans



L'entreprise était en perte de vitesse quand, au début des années 80, Jacques Lacroix, 47 ans, l'a relancée.

prenant 20% du capital. Tandis que des designers redessinaient le vieux compas. Bien vu : le Maped new-look obtint le prix du produit étranger au Japon. Ses ventes s'envolèrent, bondissant en une décennie de 3 à 8 millions d'exemplaires par an.

Mais, aujourd'hui, cet article ne représente plus que 30% du chiffre d'affaires actuel de Maped. Entre-temps, sous la houlette de Jacques Lacroix, l'entreprise s'est en effet diversifiée. D'abord, dans la fabrication de ciseaux. Partie de zéro en 1985, c'est aujourd'hui la principale activité de l'entreprise. Essentiellement grâce à une délocalisation en Chine : les deux usines de Suzhou, près de Shanghai, où s'activent 550 personnes, en produisent plus de 40 000 paires par jour. Deuxième diversification, les gommes. En 1992, Maped rachète Mallat et dépense 8 millions pour transférer la fabrication de la région parisienne vers la Haute-Savoie, dans une unité 100%

automatisée. Pour baisser ses prix, Jacques Lacroix n'a pas hésité à aller dénicher jusqu'au Sri-Lanka une matière première moitié moins chère. Puis, comme pour les compas, il a fait preuve d'imagination en lançant de nouveaux modèles, triangulaires, ovales, plus maniables, plus durs ou même rétractables dans des sticks en plastique. Résultat : les ventes sont passées de 9 à 35 millions de francs entre 1992 et 1998.

Taille-crayon ovoïde, règle incassable et "ciseaux créatifs"

Savoir regarder d'un œil neuf l'objet le plus usuel, une gomme ou une simple règle, c'est là le véritable secret de la firme savoyarde. On comprend, du coup, pourquoi le budget de la recherche représente aujourd'hui 4% du chiffre d'affaires contre moins de 0,5%, il y a cinq ans. Ainsi sont sortis des ateliers des produits ludiques et ergonomiques : le taille-crayon ovoïde, la règle incassable ou, cette année, le «ciseau créatif», dont les

neuf lames en fibre de verre, interchangeables, permettent des découpages ondulés, en dents de scie, etc. Grâce à une vingtaine de nouveautés par an, plus axées sur les loisirs ou le matériel de bureau, Maped a réussi à réaliser 20% de ses ventes en dehors de la clientèle purement scolaire et vise à équilibrer ces deux marchés.

Pour atteindre son objectif, la PME familiale a aussi mis le turbo sur l'export. Au total, l'étranger représente aujourd'hui 30% de l'activité de l'entreprise. Aux Etats-Unis, les ventes sont passées d'un million en 1996 à 10 millions en 1998. Profitant de ses bonnes relations avec Carrefour, Promodès et Auchan, bien implantés en Amérique du Sud, le savoyard va partir à la conquête de ces nouveaux marchés et ouvre une usine en Argentine à la fin de l'année. Car c'est bien dans l'hémisphère Sud que réside l'avenir de Maped, là où les écoliers ont la bonne idée de reprendre les cours en janvier. Jacques Lacroix aura alors deux rentrées scolaires.

Yaguil Allouche ■

PHOTOS : F. WALDMAN, LE DAUPHINÉ LIBÉRE